



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Hanover Raceway				
Date	Samedi 22 juillet 2023	Heure de départ	13 h 30		
Conditions météorologiques	Dégagé (Temp. : 24 °C)	Vent :	16 km/h Ouest		
État de la piste	Rapide				
Nombre de courses	10	Courses de qualification	2	Nombre total d'inscriptions	72
Total des paris mutuels	\$53,211				
Vétérinaire à contacter	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant	

Juge en chef Kelly Counsell	Juge associé Neil McCoag	Juge associé
---------------------------------------	------------------------------------	---------------------

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Tyler Moore a été autorisé à se retirer des Courses 1, 5, 6, 8, 9 et 10.
- La sirène et les feux de secours ont été testés.

Courses :

Course 1 – Rien à signaler.

Course 2 – Enquête

Examen de la course dans le dernier droit pour une possible infraction aux règles sur les pylônes par le #3, "Marrakech", (T. Borth), arrivé en 2^e position.

La roue intérieure du #3 a touché deux pylônes consécutifs, mais ne s'est pas rendue à l'intérieur de ceux-ci.

Aucune infraction à la règle 18.08.02 (a) n'a été commise.

Course 3 – Le #7, "Dealin Duble", (Jason Ryan), a été placé de la 5^e position à la 6^e position pour le défaut de perdre continuellement du terrain alors qu'il était en bris d'allure.

Le #3, "Allstar Majesty", doit se qualifier pour avoir fait des bris d'allure dans deux courses consécutives sur une piste rapide.

L'entraîneur, Kyle Bossence, en a été notifié.

Course 4 – Rien à signaler.

Course 5 – Rien à signaler.

Course 6 – Rien à signaler.

Course 7 – Rien à signaler.

Nous avons été informés par le vétérinaire officiel que le cheval, "Coin Flip", de la Course 5, avait souffert d'épistaxis, après la course, et qu'il avait été inscrit sur la liste des vétérinaires à long terme.

"Coin Flip" aura besoin d'un examen et d'une lettre d'aptitude à concourir délivrée par le vétérinaire privé pour se qualifier à nouveau afin de pouvoir concourir après le 5 août 2023.

Course 8 – **Enquête**

Examen du bris d'allure au début du dernier droit survenu au #4, "Yeti Set Go", (Jason Ryan), arrivé en 4^e position.

Le cheval a fait un bris d'allure pendant moins de 25 foulées.

Il ne s'agit donc pas d'un bris d'allure prolongé.

Aucune infraction aux règles sur les bris d'allure n'a donc été commise.

Nous avons également examiné le bris d'allure survenu aux #1 et #2, après le départ.

Aucune infraction signalée.

Course 9 – Le #8, "Leave it to Luther", a terminé la course en 3^e position.

Il est arrivé dévêtu et a été baigné à l'écurie de prélèvement.

L'entraîneur, Ryan Steward, s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 200 pour avoir omis d'emmener le cheval directement à l'écurie de prélèvement, après la course, conformément à la règle 9.11.

Décision #2272874

Course 10 – Rien à signaler.

Réclamations :

Course 1

“Rambaren Rose” (1), pour \$ 8,750, par les propriétaires Shelley Kerr et Jane Kerr, entraîneur Denis Kerr.

Course 5

“Coin Flip” (1), pour \$ 7,000, par le propriétaire 6824871 Canada inc., entraîneur Joe Pereira.